Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 105 (1960)

Heft: 7

Artikel: L'armée fédérale allemand

Autor: Baude, E.J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343005

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'armée fédérale allemande

(par le colonel E. J. BAUDE 1)

« La tâche de la Bundeswehr, en tant qu'élément essentiel et complètement intégré dans l'OTAN, est — selon M. Strauss, ministre de la défense — la suivante : rendre le bouclier européen aussi fort que possible et contribuer ainsi, dans cette région géographique de l'Europe, à une situation où personne ne pourrait songer à résoudre (ou tenter de résoudre) des problèmes politiques par la force. »

E f fectifs	Actuels	Prévus
Armée de terre *	158 000	200 000 en 1961
Armée de l'air **	61 000	100 000 en 1963
Marine	$22\ 500$	25 000 en 1963
Défense territoriale ***	14 500	25 000 en 1963
Total	256 000	350 000 en 1963

^{* 7} D. (dont 1 de mont. et 1 aéroportée) seront portées à 12 D.

Réorganisation de l'armée

Elle est prévue en deux temps.

Dans le *premier temps*, au cours de 1960, 10 D. seront réorganisées sur le type 1959. Il y aura donc, avec les 1^{re} D. aérop. et 1^{re} D. mont., 12 D.

La D. type 1959, compromis entre les anciennes Grenadier Division et Panzer Division, se présente comme suit :

- *Etat-major de division* : 1 cp. de commandement, 1 cp. de police militaire, 1 escadrille de l'armée de terre,
- des Eléments divisionnaires: 1 bat. de transm., 1 rgt. art. (1 bat. « Honest John » + 1 gr. art. à 3 bttr.),
 - 1 bat. du génie (2 cp. de combat, 1 cp. de pont flottant, 1 cp. de lutte contre les armes ABC),

^{**} Actuellement au service de l'OTAN: 4 escadres de chasseurs-bombardiers et 1 esc. de transport. Sont prévues: 22 escadres. Des spécialistes en stage aux E.U. s'y entraînent à l'emploi de *Mace* (missile sol-sol). En 1960 seront créés 3 bat. de *Nike* (missile sol-air). En collaboration avec d'autres nations européennes, l'Allemagne fabrique sous licence des *Hawk* (missile sol-air) et des *Sidewinder* (fusées air-air, à guidage par infra-rouge).

^{***} Est organisée dans le cadre de 6 régions militaires. Elle dispose d'un certain nombre d'unités de transmissions et de génie.

¹ Extrait d'un article paru dans le numéro de juin 1960 de la Revue de défense nationale (Paris).

- 1 bat. de reconnaissance blindé (2 cp.),
- 1 bat. sanitaire (5 cp.),
- 1 cp. de matériel et de dépannage,
- 1 cp. de transport de ravitaillement,
- 1 bat. de renforcement en personnel pour compenser les pertes. Effectifs de paix : 4500 h., de guerre : 5300.
- 2 Panzer Grenadier Brigade. Par brigade:
 - 4 cp. organiques,
 - 2 bat. grenadiers blindés (infanterie portée sur engins chenillés armés d'un can. 20 mm et de 1 ou 2 mitr. combat à bord, exceptionnellement à pied),
 - 1 bat. grenadiers motorisés,
 - 1 bat. de chars,
 - 1 gr. art. camp. (3 bttr.),
 - 1 bat. logistique (5 jours de ravitaillement complet),
 - 1 bat. de renforcement en personnel.
 - Effectifs de paix : 3800 h., de guerre : 4300.
- 1 Panzer Brigade:
 - 4 cp. organiques,
 - 1 bat. grenadiers blindés,
 - 2 bat. chars (M 41 de reconnaissance, can. 20 mm et M 47 et 48 de 45 T.),
 - 1 gr. art. blindé. Recevra au lieu d'une bttr. obus. 105 une bttr. lance-fusées de 24 à 30 tubes sur châssis chenillé. Certaines unités sont équipées du véhicule *Faun* qui comporte une plateforme arrière pour le transport de la pièce et un moyen de levage hydraulique pour la déposer à terre lors du tir.
 - 1 bat. logistique blindé,
 - 1 bat. de renforcement en personnel.
 - Effectifs de paix : 2800 h., de guerre : 3200.
- Le commandant de brigade dispose de 5 adjoints : officiers chargés : du matériel sanitaire, de l'intendance (vivres et habillement), de l'essence, des munitions et du matériel.

Les effectifs théoriques de la D. type 59 se monteraient donc en temps de paix à 14 900 h., en temps de guerre à 17 100, auxquels il convient d'ajouter 3700 hommes groupés en 4 bat. de renfort, personnel prévu pour compenser les pertes.

Le second temps sera caractérisé par :

- la suppression de l'échelon « division »,
- la répartition des éléments divisionnaires entre les brigades,
- la constitution d'un groupement de 5 brigades qui correspondrait sensiblement au C.A. actuel.